

Éditorial : *Les retraites face à la crise*

Les chiffres publiés sont impressionnants. En raison de la crise financière, les fonds de pension ont vu la valeur de leurs investissements reculer de 23 % en 2008, soit de quelque 5 400 milliards USD au total dans les pays de l'OCDE. Les marchés boursiers ont continué de chuter avant de se stabiliser à la mi-2009 pour remonter de 6.4 % le 21 mai 2009 par rapport au début de l'année. Les dernières prévisions de l'OCDE indiquent qu'en moyenne pour l'ensemble de la zone, la production pourrait se contracter de 4.3 % en 2009 et que la reprise n'est pas attendue avant 2011. Le taux de chômage, qui avait atteint son point le plus bas en 2007 (5.6 %), pourrait atteindre 9.9 % en 2010 dans la zone OCDE. Ainsi, ce qui était à l'origine une crise financière est désormais une crise économique et sociale.

Les régimes privés de retraite ont subi de plein fouet le repli du cours des actions et de l'immobilier. Les pays les plus touchés sont à l'évidence ceux où les pensions privées jouent un rôle important dans les systèmes de retraite, comme en Australie, aux États-Unis et aux Pays-Bas. Néanmoins, aucun pays, aucun système de retraite n'est à l'abri de la crise. Les régimes publics de retraite vont également être confrontés à des difficultés financières, dans la mesure où les recettes provenant des cotisations sociales s'amenuisent en raison de la montée du chômage et où les dépenses au titre de la redistribution augmentent pour compenser la baisse des pensions. De plus, là où ils existent, les fonds de réserve pour les retraites ont également subi des moins-values sur leurs placements. En outre, dans certains pays, comme on l'a vu tout récemment en Irlande et en Norvège, ces fonds sont mis à contribution pour recapitaliser les banques et financer des programmes de travaux publics dans le cadre des politiques mises en œuvre pour répondre à la crise.

Nombreuses sont les personnes qui ont perdu une part non négligeable de leur épargne-retraite investie dans des plans de retraite ou dans d'autres actifs financiers. La situation est particulièrement aiguë pour les salariés les plus âgés. Non seulement ils rencontrent des difficultés pour trouver un nouvel emploi en cas de licenciement, mais ils n'ont guère le temps de reconstituer leur épargne avant de devoir commencer à puiser dans leurs actifs pour financer leur retraite. Les revenus d'épargne, pensions privées comprises, représentent en moyenne un quart des revenus des retraités dans les pays de l'OCDE. Dans sept d'entre eux, ils atteignent plus de 40 %.

Les pertes subies vont-elles entraîner une augmentation de la pauvreté parmi les retraités ? De nombreux pays de l'OCDE sont dotés de programmes sociaux faisant office de « stabilisateurs automatiques sociaux » qui atténuent l'impact sur le revenu global des retraités des moins-values enregistrées sur les placements financiers. Ainsi, des prestations soumises à conditions de ressources sont accordées aux personnes dont les retraites sont tombées en dessous d'un certain seuil. Dans certains pays, toutefois, les

filets de protection sociale envers les personnes âgées risquent d'être insuffisants en cas d'effondrement des revenus de l'épargne privée. Dans certaines circonstances, il peut donc s'avérer nécessaire de renforcer temporairement les mesures de protection sociale afin de surmonter la crise actuelle.

Les pressions politiques à court terme exercées sur les pouvoirs publics pour qu'ils apportent une aide immédiate sont considérables et vont au-delà d'une simple prévention de la pauvreté des personnes âgées. Dans la situation actuelle, le danger est manifestement que les autorités soient tentées de faire basculer les chômeurs âgés vers les régimes d'assurance invalidité ou d'assurance maladie longue durée, ou de réintroduire les mesures de retraite anticipée. L'expérience montre, qu'une fois en place, il est très difficile de supprimer ces dispositifs qui pèsent particulièrement lourd sur les finances publiques. De telles mesures enverraient un signal erroné et iraient à l'encontre de l'objectif de relèvement de l'âge effectif de la retraite qui est nécessaire pour compenser les effets du vieillissement de la population. Jusqu'à présent, les pays ont toutefois résisté à de telles pressions.


La crise nous a confortés dans l'idée que la poursuite des réformes s'impose à la fois pour les régimes publics et privés de retraite. La priorité va notamment à un examen minutieux des systèmes publics de retraite afin de s'assurer qu'ils offrent une protection efficace contre la pauvreté, aujourd'hui comme demain. Dans certains pays, la crise a en effet révélé que les filets de protection sociale étaient très insuffisants et que le taux de pauvreté était élevé parmi les personnes âgées.

De nombreux pays ont introduit des mécanismes d'ajustement automatique des retraites liant les dépenses au titre des retraites à l'espérance de vie, à la hausse des salaires ou aux actifs des fonds de réserve. Ces mécanismes ont été conçus en des temps de croissance économique régulière. Ils se sont avérés pro-cycliques en période de récession. Leur application stricte contraindrait certains pays à réduire les pensions, y compris en valeur nominale dans certains cas. Les pouvoirs publics doivent donc envisager des ajustements aux règles d'application de ces mécanismes, leur suspension temporaire jusqu'au redémarrage de l'activité économique ou, de préférence, de les appliquer de façon sélective en dispensant les groupes de retraités les plus vulnérables.

La confiance dans les régimes de pension privés a été très entamée par la crise. Dans plusieurs pays de l'OCDE, des voix s'élèvent de plus en plus en faveur de l'abandon des régimes mixtes de retraite ou pour un recours exclusif à un système public de retraite par répartition. En République slovaque, par exemple, les salariés affiliés aux nouveaux dispositifs de retraite à cotisations définies ont été autorisés à réintégrer le régime public. D'autres économies d'Europe orientale envisagent également de revenir sur les réformes engagées. Ces pays font fausse route. La crise économique et financière a détourné l'attention des questions liées au vieillissement démographique auxquelles sont confrontés les systèmes de retraite. Mais ces questions n'ont pas disparu pour autant et elles devront être résolues rapidement.

Cependant, pour empêcher tout retour en arrière, il faudra rétablir la confiance dans l'épargne-retraite privée. La crise a montré qu'il était impératif de modifier le fonctionnement des régimes privés, ce qui requiert une meilleure réglementation, une administration plus efficace, une plus grande transparence sur les risques et avantages liés aux différentes options, ainsi qu'un basculement automatique vers des investissements moins risqués à mesure que l'on s'approche de l'âge de la retraite. Si les

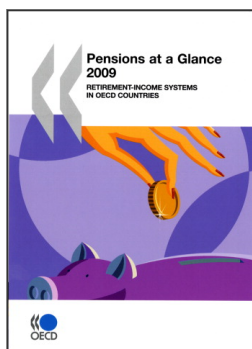
autorités échouent à démontrer de façon convaincante le bien fondé des systèmes de retraite diversifiés, associant des éléments publics et privés, par répartition et par capitalisation, individuels et collectifs, les efforts qu'elles auront déployés au cours des dernières années pour préserver la prospérité de sociétés vieillissantes risquent d'être réduits à néant.



John P. Martin
Directeur,
Direction de l'OCDE sur l'emploi,
le travail et les affaires sociales



Martine Durand
Directrice adjointe,
Direction de l'OCDE sur l'emploi,
le travail et les affaires sociales



Extrait de :

Pensions at a Glance 2009

Retirement-Income Systems in OECD Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Martin, John P. et Martine Durand (2009), « Les retraites face à la crise », dans OCDE, *Pensions at a Glance 2009 : Retirement-Income Systems in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2009-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.